



MINISTÈRE
DE LA CULTURE

FORMULAIRE DE DEMANDE DE CARTE D'ARTISTE PROFESSIONNEL

*Loi du pays n° 2016-18 du 19 mai 2016 portant reconnaissance des professions artistiques
et diverses mesures en faveur de l'art en Polynésie française
et arrêté d'application n° 888/CM du 7 juillet 2016.*

Identité

M. Mme M^{lle}

Nom :

Prénom :

Nationalité :

Lieu de naissance :

Date de naissance :

Activité(s) artistique(s)

Contenu du dossier de la demande

En annexe

Le dossier doit contenir les éléments obligatoires suivants :

- | | |
|------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------|--------------------------|
| · Document d'identification du demandeur (photocopie de pièce d'identité, tels que carte d'identité, passeport, livret de famille) | <input type="checkbox"/> |
| · Photos d'identité (2) | |
| · Attestation de résidence | <input type="checkbox"/> |
| · Récépissé de déclaration d'existence/d'inscription à la patente | <input type="checkbox"/> |
| · Numéro Tahiti | <input type="checkbox"/> |
| · Carte CPS ou attestation d'affiliation à un régime de protection sociale | <input type="checkbox"/> |
| · Curriculum vitæ du demandeur et copie des diplômes obtenus ou attestations de formation | <input type="checkbox"/> |

Documentation à produire par les artistes :

- | | |
|-----------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------|--------------------------|
| · Documentation relative aux arts d'interprétation : 3 œuvres ou performances au minimum ayant fait l'objet d'une diffusion ou d'une représentation publique, présentées sous forme audiovisuelle (DVD ou fichier numérique au format MPEG 2 ou MPEG4) ou audio pour les arts audio et sonores (CD ou fichier numérique au format av ou MP3).
Pour le théâtre : 2 œuvres présentées sous forme écrite et/ou audiovisuelle (DVD ou fichier numérique au format MPEG 2 ou MPEG4) | <input type="checkbox"/> |
| · Documentation relative aux arts visuels et métiers d'art : 20 images numériques (CD ou fichier numérique au format JPEG avec une résolution minimum de 300 DPI) ou diapositives d'œuvres réalisées au cours des trois dernières années (ou des cinq dernières années pour les demandes de renouvellement).
Pour la bande dessinée : au minimum 2 albums ou périodiques culturels ayant diffusé les œuvres de l'artiste. | <input type="checkbox"/> |
| · Documentation relative à la littérature : 2 ouvrages, copies de manuscrits ou recueils de textes choisis en trois exemplaires, ou fichier numérique au format PDF) mentionnant la date d'édition ou de publication.
Dans le cas des conteurs : 1 document audiovisuel (DVD ou fichier numérique au format MPEG 2 ou MPEG4). | <input type="checkbox"/> |

La documentation susvisée est accompagnée des pièces justifiant la date de production, d'édition ou de diffusion des œuvres ou la date de réalisation des prestations (articles de presse, extraits de journaux télévisés, affiches d'expositions, attestations de galeristes, programme de diffusion radio).

Résumé des dernières activités de diffusion

Nature de l'activité	Lieu de diffusion	Date de réalisation/diffusion

Engagement de l'artiste

Je certifie sur l'honneur que les renseignements fournis sont exacts et que je n'ai omis aucun fait essentiel.

Je déclare me conformer à la décision du ministre chargé de la culture qui est définitive et sans appel.

J'accepte l'inscription dans le répertoire des artistes de la Polynésie française des informations suivantes me concernant :

- nom, prénom, nom d'artiste,
- activité artistique,
- adresse postale ou électronique,
- numéro de téléphone,
- numéro de carte d'artiste professionnel et date de délivrance,
- le cas échéant, date de renouvellement, de suspension ou de retrait de la carte,
- éventuellement, lien vers le site internet professionnel.

telles que prévues par la loi du pays n° 2016-18 APF du 19 mai 2016 portant reconnaissance des professions artistiques et diverses mesures en faveur de l'art en Polynésie française (paru au Journal Officiel 2016 n° 1972 NS du 19/05/2016, page 1), et de l'arrêté pris pour son application.

Le répertoire des artistes professionnels est consultable sur le site internet du service de la culture et du patrimoine de la Polynésie française à l'adresse suivante : www.culture-patrimoine.pf

J'accepte la diffusion des informations ci-dessus sur le site internet du service de la culture et du patrimoine.

M. <input type="checkbox"/> Mme <input type="checkbox"/> M ^{lle} <input type="checkbox"/>	Prénom et nom :	Numéro TAHITI	
Adresse :		Commune/Ville :	Code postal :
Date et lieu de naissance :		Nationalité :	
Numéro de téléphone :	Numéro de télécopieur :	Courrier électronique :	
Autre adresse	Adresse :	Commune/Ville :	Code postal :
Signature :			